



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2015.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Annie LE GUEN et Elodie LAMBERT, excusées.

Secrétaire de séance : Christian LE NEVE.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de la charte des bonnes pratiques de désherbage par Mme Anne-Gaël SIMON, de l'Agence de Développement du Pays des Abers-Côte des légendes
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie
- Informations sur le Contrat de Territoire
- Travaux au terrain des sports
- Comptes-rendus des commissions
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

[Présentation de la charte des bonnes pratiques de désherbage par Mme Anne-Gaël SIMON](#)

Monsieur le Maire présente Mme SIMON qui travaille à l'Agence de Développement du Pays des Abers-Côte des Légendes et accompagne les communes des bassins versants de l'Aber Benoît, de l'Aber Wrac'h et du Quillimadec dans leurs actions environnementales.

Un diagnostic des pratiques d'entretien a été réalisé en 2002 sur l'ensemble des communes des 3 versants qui a révélé une utilisation très importante de produits souvent non homologués, des matériels peu adaptés, des agents peu ou pas protégés ni formés.

Ce constat a amené la mise en place d'une « charte des bonnes pratiques de désherbage » en 2003.

Cette charte comprend quatre volets : formation, accompagnement individuel, échanges d'expériences et communication.

Entre 2002 et 2013, de gros progrès ont été constatés. Sur le bassin de l'Aber Wrac'h, on constate une diminution de 86 % de matières actives.

Sur la commune de COAT-MEAL, une très forte évolution est également remarquée : de 65 litres de produits utilisés en 2002 on est passé à 1.5 litre en 2014. Les points de vigilance portent sur le traitement au terrain de sports, ainsi que le parking, sur le traitement à l'intérieur de l'école.

Madame SIMON présente ensuite des exemples de végétalisation de petits espaces, qui ne nécessitent aucun traitement. Elle propose de faire régulièrement de la communication à destination de la population, précisant que l'usage de tout produit phytosanitaire sur l'ensemble des espaces publics sera prohibé dès 2020, et très probablement dès 2016 sur l'ensemble des surfaces sauf espaces contraints (cimetière / terrain de football), et que cette interdiction s'appliquera également aux particuliers à partir de 2022.

[Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie](#)

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère et autorise le Maire à signer tout document utile à cette fin.

[Informations sur le contrat de territoire](#)

Monsieur le Maire présente la réflexion menée au sein de la communauté de Communes pour la construction d'un projet de territoire qui devrait être finalisé au printemps 2015. Ce projet de territoire pourra engendrer une proposition de révision des enjeux du contrat à mi-mandat.

Le Conseil Général et la CCPA contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre dans les six ans du contrat. Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement.

L'architecture de ces orientations est la suivante :

Enjeu 1 : Répondre aux besoins d'un territoire jeune et intergénérationnel

- axe 1 : Rendre le territoire accessible à tous
- axe 2 : Favoriser une organisation territoriale des équipements et services
- axe 3 : Favoriser la cohésion sociale

Enjeu 2 : Organiser les déplacements

- axe 1 : Favoriser l'intermodalité
- axe 2 : Favoriser les déplacements doux

Enjeu 3 : Préserver le littoral et les abers.

- axe 1 : Faire du tourisme un véritable outil de développement territorial
- axe 2 : Préserver l'environnement en agissant sur la qualité de l'eau
- axe 3 : Concevoir durablement les aménagements portuaires et nautiques

Les projets présentés par la commune sont :

- les travaux relatifs à l'assainissement (nouvelle station ou raccordement à celle de Bourg-Blanc)
- la rénovation de l'usine de production d'eau du Gaodec
- les travaux sur la salle polyvalente
- le déplacement de la bibliothèque.

Monsieur le Maire évoque également le diagnostic socio-économique réalisé par l'ADEUPA, qui donnera lieu à différentes réunions sur des thématiques relatives au développement du territoire.

Il aborde le schéma de mutualisation qui doit être élaboré pour la fin de l'année 2015. Pourront être mis en commun : l'achat de fournitures, la gestion informatique, l'instruction des autorisations d'urbanisme

Il indique qu'une réunion aura lieu prochainement sur la mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), sur lesquels les collectivités sont fortement incitées à agir rapidement.

[Travaux au terrain des sports](#)

Par 12 voix pour et une abstention, le Conseil décide de faire réaliser la mise en place d'un filet pare-ballons sur le terrain de football. Il retient la proposition de la commission des travaux consistant à acheter le matériel auprès d'un fournisseur et de le faire poser par une entreprise spécialisée dans les travaux en hauteur.

La question de la sécurité des personnes se rendant à pied au terrain de foot est à nouveau soulevée. Une démarche vient d'être à nouveau faite auprès d'un agriculteur, propriétaire des terres situées entre le bourg et le terrain. Monsieur le Maire doit aussi rencontrer le responsable de l'Agence Technique Départementale de Lannilis au sujet de la possibilité de création d'un cheminement piétonnier le long de la route départementale.

Comptes-rendus des commissions

Commission « enfance, jeunesse et affaires scolaires »

- Le PEDT (Projet Educatif de Territoire) : document à rédiger obligatoirement par les communes qui ont demandé une dérogation à l'application des rythmes scolaires (pour Coat-Méal : cours le samedi ou lieu du mercredi). Le PEDT est en cours d'écriture ; il reprend les activités, les horaires, les ateliers. Il sera soumis au comité technique en février, puis au conseil municipal avant d'être transmis à l'Inspection Académique pour validation.
- Le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à expiration. Il sera travaillé en commission pour une signature avant la fin de l'année.
- La coordination Enfance Jeunesse : Le poste de coordinatrice a été reconduit jusqu'en décembre 2015. Une réunion aura lieu pour lui fixer de nouvelles missions, dont notamment la coordination des Temps d'Activités Périscolaires.
- Réunion avec les jeunes du 7 décembre : Martial CLAVIER indique que 7 jeunes étaient présents. Leurs souhaits portent sur un transport collectif vers Brest les mercredi et samedi après-midi, un lieu pour s'abriter près du plateau multisports, avec lumière le soir, un terrain de bi-cross. Une prochaine rencontre aura lieu le 9 février.

Monsieur le Maire faire part de plusieurs intrusions dans la salle polyvalente et le foyer la dernière semaine. Le défibrillateur a été enlevé de son socle et jeté dans la cour de l'école. Il a pris contact avec les parents des jeunes qui se rencontrent régulièrement sur le parvis de la mairie ou près de la salle pour les informer de ces faits et les mettre en garde.

Commission « travaux »

Michel REPECAUD indique que le compte-rendu de la dernière réunion est disponible. Il invite les conseillers à le consulter et à faire des propositions.

Commission « animation ócommunication »

Une réunion a eu lieu le 20 janvier. Il est proposé de faire un rappel de l'existence du boulodrome et de la possibilité pour les particuliers de l'utiliser.

Des contacts sont pris pour la création d'un nouveau site internet.

Un conteur a animé le goûter de Noël 2014. Il est proposé de retenir un clown-musicien pour 2015 (420 p). La commission travaillera sur la décoration du bourg pour les fêtes de fin d'année.

Questions diverses

PLU

Un groupe de conseillers sillonnera la commune le 6 ou le 20 février, pour repérer les bâtiments situés en zone A ou N qui pourraient éventuellement bénéficier d'un changement de destination suite à la révision du PLU.

Prochaine réunion du conseil municipal

La date du lundi 23 février est retenue.

Fin de la séance à 22 H 30.

